



FORMATION CONTINUE 2026

PRESENTIEL

CYCLE MEDIATION

SESSION 2

**ADOPTER LES BONS REFLEXES POUR SECURISER LA
MISE EN OEUVRE DE LA MEDIATION JUDICIAIRE ET
LA POSTURE DE L'AVOCAT DANS LE CADRE DE L'ARA**

Jeudi 24 septembre

De 14h00 à 17h00

En présentiel:

Ordre des Avocats

13 Rue des Fleurs, Toulouse

Nicole BABEAU

Laure FREXINOS FERREOL

Avocates au barreau de Toulouse

Médiatrices au Centre de Médiation Toulouse Pyrénées

TARIF :
80€ la séance
60€ / - 2 ans

Tarif à la charge de l'avocat, hors FIF PL

CLIQUEZ ICI
pour consulter
les informations
du CNB sur le
FIF PL

Objectifs : A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité de :

- Apprendre à gérer la médiation dans les procédures actuelles
- Définir le déroulement des actions en justice
- Proposer les différents outils de règlement amiable à son client pour une meilleure

Pré requis :

Être avocat.

Programme :

I - L'instruction conventionnelle,

II - La césure,

III - L'Audience de Règlement Amiable,

IV - La médiation judiciaire : évolution réglementaire,

V - L'accord de médiation,

VI - La prescription et la médiation.

Moyens pédagogiques :

Conférence avec échanges interactifs.

Support au format ppt/pdf sera envoyé aux participants à l'issue de la formation.

Modalités d'évaluation de la formation :

Quizz d'atteinte des objectifs adressé à l'issue de la formation.

Enquête de satisfaction de la formation.

Niveau de la formation : 1 (Approfondissement des connaissances et pratique de la matière).

Présence des apprenants :

Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EFA (efa-toulouse.fr) leur attestation de présence.

Cette formation faisant partie de la convention de financement 2026 signée entre le FIF PL et l'EFA, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel mais est prise en charge à titre collectif. La convention de financement précise les modalités de prise en charge de ces formations à titre collectif. Ainsi, pour chaque avocat-apprenant inscrit à une action de formation collective, le montant financièrement pris en charge par le FIF PL est versé directement à l'EFA et vient en déduction des droits ouverts à l'avocat-apprenant au titre d'actions individuelles de formation.

Inscriptions possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

Accès aux personnes en situation de handicap :

Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.

Référente handicap : Mme Stéphanie de BALORRE
s.debalorre@efa-toulouse.fr
05 61 53 58 52

S'inscrire ici en
PRESENTIEL